

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2026

Compte rendu

Suite à l'émargement des participants et à l'enregistrement des pouvoirs reçus, Frédéric Maisonneuve, président par intérim, déclare qu'avec 76 électeurs présents ou représentés (28 membres présents) sur 175 adhérents autorisés à voter, le quorum (44) est dépassé. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 19h15.

Après avoir rappelé le contexte de cette AGE et répondu aux questions de l'assemblée, Frédéric Maisonneuve met aux voix les deux résolutions :

Résolution n°1

En raison des circonstances particulières prévalant depuis le 8 février 2026 (absence de candidat à la présidence de l'Association parmi les membres du Comité de Direction et parmi les membres du club statutairement éligibles, en dépit des recherches menées par le Comité de Direction), l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Comité de Direction à déroger exceptionnellement, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025/26, à la règle statutaire lui interdisant de compter parmi ses membres deux personnes (ou plus) ayant entre elles une relation familiale proche.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée Générale Extraordinaire ratifie la cooptation de Jacques Levasseur, celle-ci étant intervenue le 6 mars 2026 sous la réserve de l'adoption de la résolution n°1.

Cette résolution est adoptée à la majorité (75 voix pour et une abstention).

Frédéric Maisonneuve clôt l'Assemblée Générale à 19h45 et invite les membres du nouveau Comité Directeur à une réunion à huis clos pour désigner le Président ou la Présidente.